

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

SCHEMA REGIONAL "VERS L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE"

Stratégie régionale pour une gestion durable de l'eau

Programme régional de développement de la Concession hydraulique régionale - Aqua Domitia : Conclusion du débat public

LE CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment sa quatrième partie relative à la région,

VU le rapport n° CR-12/15.084 présenté par Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon,

VU l'avis de la Commission Eau et prévention des Risques - Aqua Domitia,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 5 avril 2012,

CONSIDERANT QUE :

Depuis 2008, la Région est propriétaire du réseau hydraulique régional, concédé à BRL. La nécessité de sécuriser rapidement l'approvisionnement en eau des secteurs non couverts par le réseau historique l'a conduit à lancer le projet Aqua Domitia qui vise à étendre le réseau hydraulique vers les territoires de l'ouest de l'Hérault et de l'Aude.

Ce projet, parce qu'il est susceptible d'induire un transfert d'eau de plus de 1 m³/s entre bassins versants, a fait l'objet d'une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), par notre concessionnaire BRL, le 29 décembre 2010.

A l'issue de l'examen de notre dossier de saisine la CNDP a décidé, en février 2011, d'organiser un débat public sur ce projet et de constituer à cette fin une commission particulière de débat public (CPDP), présidée par Monsieur Philippe MARZOLF. Lors de sa réunion du 7 septembre 2011, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage présentant le projet Aqua Domitia comme complet. Elle a fixé les dates du débat public, du 15 septembre au 29 décembre 2011.

Le débat a été organisé par la CPDP autour de 13 réunions publiques, qui se sont tenues sur l'ensemble du territoire concerné. Un site Internet a été créé, permettant à tout citoyen de disposer de l'ensemble des documents et des études relatifs à ce projet. Beaucoup d'acteurs ont été rencontrés de manière bilatérale par la CPDP. Enfin, un atelier d'experts hydrogéologues a été installé. En outre, des réunions spécifiques à des publics jeunes ont été organisées, en lycée ou à l'université.

Les élus du Conseil régional, les services de la Région et de BRL ont participé activement à l'ensemble de ces étapes.

Au total, plus de 1 100 personnes ont assisté aux réunions publiques. Quarante cahiers d'acteurs ont été produits, 28 contributions sur le site Internet ont été postées.

La CNDP a, le 8 février dernier, publié officiellement le bilan du débat, que vous trouverez en annexe, établi sur la base du compte rendu de la CPDP. Ce document a été étudié attentivement par les services de la Région et de BRL, et les élus en charge des politiques régionales concernées. Conformément à la Loi, il convient maintenant que la Région et BRL délibèrent quant à la poursuite du programme, et le cas échéant, sur les modifications apportées à celui-ci.

La première conclusion qu'il convient de tirer de ces échanges est que l'opportunité du projet porté par la Région a été largement confirmée. Des attentes fortes ont été exprimées et ré-affirmées concernant :

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- l'eau d'irrigation
- la substitution par l'eau du Rhône de ressources locales surexploitées.

Ainsi, pour une large majorité des personnes ayant participé au débat, et la plupart des organismes et collectivités représentés, le projet Aqua Domitia permettra d'apaiser les tensions sur la ressource en eau et les conflits d'usage associés, d'éviter les pertes économiques induites notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme et de faire face au risque avéré d'une dégradation des ressources locales en contradiction avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

En outre, la réalisation du projet doit prendre en compte d'autres attentes exprimées :

- un prix de l'eau adapté aux usages et une tarification incitant à un usage économe ;
- un accompagnement des maîtrises d'ouvrages locales et des bénéficiaires du programme afin que les nouveaux équipements s'intègrent dans une gestion globale et concertée des ressources en eau ;
- la protection des terres agricoles équipées.

Des attentes se sont aussi exprimées quant à la poursuite d'une politique globale de l'eau par la Région incluant :

- la préservation des ressources locales, l'exploration de ressources nouvelles et leur exploitation raisonnée ;
- la poursuite d'une politique ambitieuse d'économies d'eau dans les usages agricoles, domestiques, urbains et touristiques notamment ;
- la gouvernance de l'eau et sa gestion concertée, dans le cadre d'une maîtrise publique de l'eau éloignée de logiques purement marchandes.

Enfin les discussions sur la qualité de l'eau du Rhône ont constitué un point important de l'expression des points de vue. Cette qualité est en amélioration sensible depuis plusieurs décennies, et l'eau distribuée par BRL est conforme aux usages auxquels elle est destinée, notamment le plus exigeant d'entre tous : la production d'eau potable. Les inquiétudes qui demeurent sur ce sujet conduiront à renforcer la transparence et l'accessibilité de l'information des citoyens sur la qualité de l'eau et d'améliorer la diffusion des résultats des études et analyse. Elles nous encouragent aussi à poursuivre, notamment par notre participation au Plan Rhône, les actions de préservation de la qualité des eaux de ce fleuve.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Sur la base de ces considérations, du compte rendu établi par la CPDP et du bilan de la CNDP, la Région :

1° - prend acte des conclusions du débat public qui a permis d'identifier ou de préciser les attentes des différents territoires ;

2° - décide, dans le cadre du Service Public Régional de l'Eau :

- de mettre en œuvre le programme Aqua Domitia pour l'ensemble des maillons envisagés ;
- d'accompagner de manière concomitante le développement des réseaux secondaires, portés par des maîtres d'ouvrages locaux ;
- de poursuivre parallèlement la protection, l'exploitation raisonnée et solidaire des ressources stratégiques régionales comme une composante complémentaire du programme Aqua Domitia ;
- de poursuivre et amplifier les démarches visant à une utilisation plus économe de l'eau, par des démarches incitatives, l'encouragement des innovations, et un dialogue étroit sur cette question avec les partenaires pour la conception et la gestion des réseaux secondaires ;
- de travailler avec les structures locales de gestion de l'eau, avec l'objectif de donner une cohérence globale aux actions de préservation et de gestion de l'eau ;

3° - décide, en tant qu'autorité concédante du réseau hydraulique régional, de demander à son concessionnaire BRL :

- d'engager la poursuite des études sur les maillons d'Aqua Domitia et de préciser les besoins de réseaux secondaires afférents à chacun d'entre eux ;
- d'engager les concertations locales par maillon, afin de définir conjointement les projets de déploiement du réseau principal et des réseaux secondaires associés ;
- de proposer un calendrier de réalisation de ces investissements en tenant compte :
- des attentes des territoires et des acteurs économiques, et de leur capacité à s'organiser pour développer les réseaux secondaires ;
- des résultats des études complémentaires ;
- des conclusions des concertations locales en cours et à venir.

4° - décide de déployer un dispositif d'information du public et de concertation avec les différents partenaires et parties prenantes, sur l'avancement du projet Aqua Domitia. Ce dispositif s'appuiera notamment sur les travaux de l'Instance de concertation créée en 2008. Cette Instance, co-présidée par le Président de la Région et le Préfet de région, organise la concertation globale sur le projet Aqua Domitia en associant les acteurs concernés aux choix qui seront effectués. Elle a ainsi vocation à développer l'information sur le projet, à être le garant de la prise en compte des objectifs du SDAGE dans les choix techniques retenus et à veiller à la prise en compte, dans le projet Aqua Domitia, des objectifs de la charte de gestion durable de l'eau signé entre la Région et les 5 départements et de l'accord cadre associant la Région, l'État et l'Agence de l'eau).

En parallèle, les Assises Régionales de l'Eau seront le temps fort annuel de l'information et du dialogue avec les partenaires concernés par la politique de l'eau de la Région et le Service Public Régional de l'Eau.

Le Président
Christian BOURQUIN